



BY ABILWAYS

CONFÉRENCES
D'ACTUALITÉ

TOUS NIVEAUX

Ref. : 23396

Duration :
1 jour - 7 heures

Pricing :
Employee - Company : 845
€

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - SPÉCIAL RH

DRH : comment vous sortir de la galère ?

Fin du suspens : après une année de réflexion, l'adoption de la retenue à la source de l'impôt est désormais actée. Au 1er janvier 2019 tous les contribuables y seront confrontés, et chaque entreprise devra se conformer à ces nouvelles règles.

Quels sont les mécanismes relatifs au prélèvement à la source et quel sera le calendrier d'application pour cette réforme ?

Comment réorganiser les équipes pour absorber cette nouvelle charge de collecteur ? Et quel coût cela va-t-il représenter pour les entreprises ?

Comment les équipes RH et les salariés seront-ils impactés socialement et techniquement ?

Communication interne, confidentialité des données ... **comment répondre aux inquiétudes** de vos clients internes ?

Autant de questions auxquelles EFE vous propose de répondre avec cette conférence, animée par un panel d'experts venus partager leurs retours d'expériences et bonnes pratiques.



[Téléchargez le programme de cette conférence et découvrez nos intervenants](#)

OBJECTIVES

- Faire le point sur le calendrier réglementaire entourant la réforme des prélèvements à la source
- Comprendre les mesures et mécanismes relatifs au prélèvement à la source
- Identifier les conséquences de la réforme de la retenue à la source sur les entreprises et les salariés

CONCERNED PUBLIC

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables ressources humaines
- Responsables et gestionnaires de paie
- Responsables administration du personnel
- Contrôleurs de gestion sociale
- Experts-comptables
- Responsables administratifs et financiers

Comment ?

- L'alternance d'exposés et de débats pour garantir une véritable interactivité
- Une occasion unique de networking avec les intervenants
- Des temps d'échanges et de partage de bonnes pratiques entre pairs

PROGRAM

Prélèvement à la source - DRH : comment vous sortir de la galère ?

Mardi 9 octobre 2018 à Paris

Focus sur le cadre réglementaire et sur vos nouvelles obligations à l'horizon 2019

- Quel calendrier d'application pour la réforme ?
- Que devrez-vous avoir fait d'ici le 1er janvier 2019 pour vous conformer ?
- Quels enjeux pour vos salariés et comment gérer les cas particuliers ?

Comment conduire et maîtriser la mise en place du processus en interne ?

- Quelle organisation en interne ?
- Comment (ré)organiser vos équipes pour absorber cette surcharge de travail ?
- Quel coût réel pour les entreprises ?

L'entreprise devient collecteur : une harmonisation entre le social et le fiscal



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

- Le bulletin de salaire et le financement de la protection sociale. Politique de lutte contre la fraude aux cotisations
- Les situations de contrôle ou de redressement par l'Urssaf ne seront plus cantonnées aux seules directions financières et RH : quelles conséquences sur le dialogue social ?
- Un enjeu majeur de communication interne. Est-ce à l'employeur de faire la pédagogie du système ? Cette action de pédagogie incombe-t-elle au management ? Quels impacts psychologiques sur les équipes ?
- Comment anticiper et gérer l'inquiétude des salariés et respecter les dispositions de la Directive européenne sur la confidentialité des données ?

Quelle(s) relation(s) avec l'administration fiscale ?

- Qui seront vos interlocuteurs dans votre nouveau rôle de collecteur / tiers payeur ?
- Comment la DGFIP calculera-t-elle le taux qui vous sera transmis ? Comment et quand sera-t-il actualisé ?
- Comment l'argent collecté sera-t-il reversé à l'état ?
- Être en charge de la collecte de l'impôt, est-ce aussi être responsable en cas de problème ? Quelle responsabilité de l'entreprise en cas d'erreur de calcul / de collecte de l'impôt ?

Faites les bons choix techniques !

- Adaptation du logiciel de paie : quelles mises à jour nécessaires ?
- La déclaration sociale nominative (DSN)
- Procédez aux modalités de calcul : quel(s) taux applicable(s) ?
- Quelles conséquences du taux neutre ?

Les enjeux de la réforme

- Le positionnement des acteurs
- Cartographie des risques
- Les perspectives d'évolution

TRAINERS

Marc
Wolf
Avocat au barreau de Paris - Fiscaliste

Yves-charles
Zimmermann
Avocat Associé
MAZARS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Odile
Falce
Présidente
OFCP

Lucile
De mellis
Avocate
CABINET CONCORDIA AVOCATS

Meriem
Selmani
Présidente
OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Isabelle
Van cauwenberge
Présidente
SDDS



Abdelkader
Berramdane
Directeur Veille Législative
ADP ESI

Isabelle
Miralles
Membre du Conseil d'Administration
COMPAGNIE DES DRH



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP